

**Année 1991** =====.

A l'Att. de Mr. François DURIN. Paris le 2 août 1991

J'ai l'honneur de vous transmettre photocopies de 3 pièces. Elles produisent effet de retard quant à la liquidation de ma retraite...

Il est utile de rappeler qu'une retraite est le versement seul des Intérêts de l'Argent capitalisé par obligation. Nous restons propriétaires de ce Capital. Toute action visant à réduire, détourner, retarder, falsifier le niveau,... des versements, met en œuvre des pratiques délictueuses.

Dans mon cas une Mutilation provoquée par des négligences administratives, devient acte volontaire de mutilation pour réduire à soumission.

Il est normal que passé le 1er décembre 1991, date officielle de mon départ à la retraite, je me désintéresse de ce contentieux. Alors les actes d'une telle

Administration dépendront des Règles et des Juridictions les plus appropriées à Son Ethique.

Les préjudices que subit un individu ne s'arrêtent pas à lui même, mais au Groupe Social qui décide un jour de défendre son nom et sa mémoire. Alors Toutes les créances passées seront revendiquées en Capital et Intérêts. Et les méthodes de recouvrement s'inspireront de celles appliquées à la victime, conduisant aux mêmes résultats.

Un Système de Société qui est informé sans équivoques possibles, des choix qu'il fait et de ses effets futurs, produit sa propre faute inexcusable, telle que définie dans mon cas pour refuser tout dédommagement.

Madame LE 1ER MINISTRE Paris le 16 septembre 1991

Comme suite à la mutilation que j'ai subie en Octobre 1946, et aux diverses dispositions prises par les divers Ministères intéressés, les temps impartis pour ces règlements, dont l'initiative incombe aux pouvoirs publics, sont passés et se libèrent les solutions dites de réciprocités qui ne sont rien de plus que les règles des causes et des effets...

Le sigle OVNI doit s'interpréter comme Objet Volumétrique Nouveau Identifiable.

A ceux que nous connaissons doivent s'ajouter tous ceux qui commencent à naître d'une compression du champ spatial solaire due à l'accélération de la course de notre Etoile dans sa Galaxie. Tous ces OVNI sont prévisibles et calculables par les travaux sur Le Champs Magnétique Unitaire mis en son temps à disposition de vos centres d'études, les travaux qui l'ont précédé et ceux qui l'ont suivi.

Vous disposez donc de toutes les connaissances et moyens, en physique de la matière, physique des énergies, informatique, pour être en mesure de prévoir, détecter ces OVNI et en éviter les effets qui se répercuteront graduellement à tous les niveaux E, P, J, C, S d'un modèle de système de Société que j'avais également dégagé lors de mes études.

Par cela tout inconvénient qui pourrait résulter d'une carence de prévision, et quel qu'en soit le motif, ne pourrait mobiliser d'autre solution ET que celle dont moi-même j'ai pu bénéficier dans votre système de société.

Je crois utile d'ajouter que le NAZISME doit se considérer comme une solution ET qui devrait guérir les humains d'une telle assistance, car quiconque vient sur la Terre ne peut que caricaturer nos solutions, ceci étant dû aux Lois de La Matière qui sont Universelles.

A Monsieur Le Ministre du Travail

le 18 novembre 1991

J'ai l'honneur de vous informer que les services de l'AGIRC d'une part et de l'ARRCO de l'autre n'ont toujours pas produit l'évaluation du montant de mes retraites complémentaires autant que les dates de versement. Alors même que mes démarches ont commencé dès le début 91, et que tous les documents demandés ont été produits...

Je joins d'autre part photocopie de l'attestation CRI-UNIRS émise par le BUREAU de LYON du BON MARCHE pour des salaires versés de 1953 à 1957. Elle montre que je cotise aux caisses de l'ARRCO depuis 38 ans, et d'autre part je cotise aux caisses de l'AGIRC depuis 1964 soit 27 ans.

En positionnant ma revendication de retraite au niveau de celle d'un Analyste Programmeur opérant depuis 1964 et lequel suivant les versements effectués de 1964 à 1971, devrait aujourd'hui cumuler quelques 35000 points de retraite toutes caisses incluses, alors que j'opère officiellement comme Ingénieur depuis 1971, j'ai exprimé le minimum acceptable.

Toute somme inférieure, positionnera les organismes précités au niveau d'organismes opérant suivant les règles des MAFIA et avec l'accord des Autorités Supérieures. Dans une situation économique mondiale qui va s'aggraver, c'est une telle forme de réponse que le système économique Français dans son ensemble va récolter pour l'avoir justifié...

**Année-1992** =====.

Monsieur LE 1ER MINISTRE

Réf.: AE10DE91.DOC

Paris le 3 Février 1992

L'envoi du 26 Décembre 1991 dont référence ci-dessus, n'a pas reçu de réponse ni d'accusé de réception.

Une telle démarche ne peut rester sans réponse, sans impliquer graduellement un tel silence dans un fait de complicité par inaction envers l'organisme criminel mis en cause dans les faits reportés.

Une MAFIA, telle une colonie bactérienne permanente et stabilisée, ne se développe et se renforce que dans un corps en phase de décomposition.

C'est donc notre inaction ou sa lenteur qui en assurent le développement, et libèrent les mesures correctives.

Or La FRANCE, L'ITALIE sont deux Nations composées de deux peuples qui ont bénéficié il y a deux milles ans d'une Ingérence à Caractère Humanitaire, pour leur imposer une discipline de survie et d'auto-évolution.

Mais depuis bénéficient d'une Ingérence discrète à Caractère Correctif.

L'Ingérence qui se libère est maintenant à caractère répressif, et dans la guerre du Golfe vous en avez défini les règles.

Vous avez dans l'Intégrisme Islamique, la décomposition du Monde Soviétique, les correspondants du Christianisme et du Monde Germanique. Le verrouillage de notre Espace Circumterrestre, la perte de la maîtrise des télécommunications, Vous positionnent comme la cause des maux dont commence à souffrir l'humanité. La suite est facile à deviner.

Madame LE 1ER MINISTRE Paris le 26 février 1992

Le Monde Musulman commence à percevoir La Guerre du Golfe, comme une épreuve d'endurance et d'apprentissage de PROCEDURE MILITAIRE pour régler des problèmes lesquels par nécessité de LOGIQUE DE GUERRE n'ont plus d'autres solutions.

Le Monde Soviétique commence à percevoir l'opération de Transparence, de Liberté de Marché, comme une simple procédure de démantèlement du Système Soviétique qui visait à le Livrer pieds et poings liés au Système Occidental. Lequel Système par Assistance Humanitaire l'accoutume au culte de la charité et donc de la mendicité.

Par la voix de Mr. BAKER le système Américain en passant le RUBICON en 1991, a bien signifié la transposition de la bataille de PHARSALE de Jules CESAR.: ici l'aile Musulmane et l'aile Soviétique. Son Echec détermine Demain.

L'affaire ci-dessus référencée, démonte bien la LOGIQUE PROCEDURALE d'un Système à Profil de MAFIA, et seul bénéficiaire de La Guerre du Golfe.

Cette Affaire provoque bien en ITALIE les remous qui devraient aboutir en un changement de système de société ou à un traitement militaire.

La LOGIQUE DE GUERRE avancée pour la Guerre du Golfe détermine l'ensemble de la PROCEDURE MILITAIRE ROMAINE. Elle aura opéré comme un SESAME qui a réactivé des programmes endormis du fait de l'absence de ceux qui maîtrisaient cette Logique.

Par cette Logique, doivent se désactiver vos boucliers militaires de protection, pour vous mettre en toutes choses, conformes à l'Ethique Militaire Romaine...

Aussi lorsque je pose un problème, j'invite indirectement à commettre ces actes qui modulent cette LOGIQUE à vos avantages, car les Systèmes Cybernétiques n'ont pas le Concept d'assistance Humanitaire. Et tant par vos silences que par vos lenteurs se libère un contre-effet qui construit une procédure de réclusion criminelle à perpétuité pour l'ensemble du Genre Humain. Ce qui par le temps deviendra apparent à tous...

MINISTERE DE LA JUSTICE Paris le 18 Mars 1992

Je me dois d'attirer votre attention sur une pratique administrative qui laisse la voie ouverte à la production d'un fait de contentieux.

Ceci permet de faire apparaître ce qui suit:

Nos Civilisations se créent à partir des faits des réalités quotidiennes, puis elles définissent les règles qui déterminent ces faits, puis jugent non plus en fonction des

effets produits par les faits, mais à partir des règles de définition de ces faits. D'où une lente altération du sens naturel, et des Civilisations qui meurent pour avoir perdu le minimum de liens naturels qui assurent une régénération permanente. Notre planète est un cimetière de Civilisations mortes

A Madame LE 1ER MINISTRE

Réf.: AE10DE91.DOC

Paris le 26 Mars 1992

Les problèmes passés restant sans solutions, s'ouvre la voie des réponses militaires, qu'il est bon de préciser.

Pour atteindre un seul Homme jugé coupable, quelques 500.000 hommes ont été mobilisés pour détruire quelques 300.000 vies humaines directement, quelques 1 à 2 millions de vies indirectement, et ravager la surface de vie de quelques 20 millions, d'humains.

Ceci en mettant en œuvre un vecteur de Terreur Militaire.

Raisonnons maintenant suivant la Logique du Médecin Nostradamus.

La fin d'un corps vivant se perçoit, par le nombre croissant de cellules humaines qui se désactivent. Puis les rapports entre les Civilisations sont les mêmes qu'entre les espèces animales. L'Ancienne CHINE parle également d'un corps planétaire (PANKU).

.. J'ai parlé de métabolisme terrestre... Les sociétés animales, telles des matrices, doivent assurer la naissance et l'évolution d'individus d'une certaine qualité. Les nôtres ne le font plus, et ne pouvant évoluer détruisent les autres sociétés pour se prolonger. Il n'existe sur notre planète que des Civilisations mortes...

Par cette Logique on peut déduire:

Les Etats qui ont voté cette guerre du Golfe, qui siègent à l'ONU, ont libéré une réponse de réciprocité militaire. Or, suivant notre Médecin, un vecteur d'épouvante doit frapper la Ville Nouvelle. Une "prophétesse" américaine DUNCAN je crois, a dit que la troisième guerre Mondiale commencerait fin décennie 80.

Tout est cohérent par rapport à une Logique qui puise ses règles dans les Systèmes Humains vus comme des Systèmes Physiologiques.

Mais pour s'élever au niveau des prophéties il faut introduire un autre élément, à savoir:

Les ET ne seraient que des "Fossoyeurs" ou "Prédateurs" de l'Espace qui attendent la fin du corps vivant terrestre, et toute leur technologie,- mise si aimablement à disposition,- est une technologie de décomposition des corps planétaires où les humains ne sont que des cellules.

Pour confirmer ou infirmer, il reste à Vos Ingénieurs Militaires et Savants la possibilité d'une marche forcée pour tout analyser, gérer et contourner si possible, car à cela s'ajoute le SYNDROME MOISE qui inhibe graduellement et sans retour les facultés mentales des humains. Bien évidemment des Humanoïdes ne peuvent que fabriquer des Objets Anthropomorphiques à leur image...

Madame Le Ministre du Travail - à l'Att. De Mr Pierre NORE- Montesarchio le  
28 Avril 1992

Réf.: PEL.PUB.T/1701/92/JS/ASU du 17/Avril/1992

Je vous remercie de votre courrier.

Je pense qu'un système évolue en fonction des effets et répercussions des événements de tous ordres qui le concernent. La Fonction de Gestion Administrative est là pour définir ou préciser les règles qui atténuent ces effets.

Les Tribunaux ne doivent intervenir que pour les cas nouveaux, n'ayant pas été rencontrés. Pour les cas anciens où manifestement les règles ou usages existants ont été violés, faire intervenir des tribunaux c'est encourager le droit à l'essai de telles violations. De telles violations doivent être pénalisées pour rendre toute tentative impossible ou dissuasive.

Cette pénalisation peut venir soit du jugement d'un tribunal, soit par l'extension de l'effet de l'acte qui se répercute sur l'ensemble du système et met alors en cause son éthique, son mode de fonctionnement...

Dans les deux cas, c'est bien le système administratif qui doit intervenir pour redresser une anomalie, perçue par le système ou signalée par le particulier.

Monsieur LE 1ER MINISTRE            Montesarchio le 14 Mai 1992

Le courrier ci-joint m'est parvenu le 13 Mai 1992, date d'expédition de l'enveloppe 5 Mai 1992. Ceci souligne que le courrier est lu tant au départ d'Italie qu'au retour.

Il m'a été signalé que les fonctionnaires des PT, se branchent sur les téléphones des particuliers pour leurs propres usages, et bien d'autres affaires de cette nature. De mon côté je constate que l'individu du peuple est totalement désarmé pour réagir, l'éducation,- laïque ou religieuse,- détruit graduellement toute logique de défense...

Lentement un tel sous-système se gangrène et si l'on ne le traite pas, la gangrène va progresser dans tout le système auquel il appartient. Une amputation ne changerait rien, les sous-biotopes ne sont pas des membres qui une fois retirés isolent le reste du corps de toute contamination.

Il faut un traitement militaire dit du 1er niveau.

Chaque municipalité est flanquée d'un noyau militaire d'inspection, puis d'encadrement.

Ce noyau doit faire exécuter l'ensemble des travaux concernant l'assainissement du lieu et sa remise au niveau européen, toutes normes incluses.

Les crédits d'exécution seront pris pour 50% sur les crédits transmis par la CEE directement au noyau de tutelle, 50% sur les avoirs des Notables du lieu. Toute infraction entraîne une obligation de travaux d'intérêts publics non inférieure à 24 mois de services. La main d'œuvre est locale et n'épargne personne.

Une telle mesure s'impose par droit d'ingérence opérationnelle d'assainissement. Tous ceux qui commenceraient à fuir le biotope pour ne pas être soumis à un tel traitement, devront au lieu de réception abandonner tous leurs avantages, et recommencer leur carrière conformément au profil de carrière que moi-même j'ai suivi et qui a été largement diffusé.

Un traitement de 2ème niveau,- s'il fallait y arriver,- s'exprime par une seule formule: l'Italie sera l'Irak de l'Occident.

Le système de société Italien, pour avoir été éduqué et formé à la discipline civile des Romains, et à la discipline morale des Chrétiens, se devait d'être un exemple d'aboutissement d'un système de Civilisation. Nous arrivons à l'opposé. Faute d'une transformation réussie,- une destruction totale s'imposera pour faire connaître de l'exemple à ne jamais suivre, par les Sociétés terrestres...

Mr. le Ministre de l'Intérieur                      Montesarchio le 25 Mai 1992

En Août 1991, j'ai fait une demande de résidence à Montesarchio, puisque j'y possède un appartement qui me vient de Mon Père, résidu de ma part officielle d'héritage et situé dans une maison de famille. J'avais également pris l'habitude d'y effectuer un séjour de quelques 10 jours en Août chaque année.

Il me fut répondu que je n'étais plus présent sur les registres et que je devais faire une demande en réintégration de Nationalité Italienne.

J'ai répondu qu'à mon âge cela n'avait plus de sens, ayant la citoyenneté française, je serai seulement un résident étranger, ce qui me conviendrait fort bien

Cette année étant en retraite, j'avais décidé de venir dans cette maison pour régler ces problèmes de succession et faire de ma part une résidence temporaire ou secondaire, ma Mère âgée de 84 ans vivant toujours ici, pour me retirer plus tard à NICE.

Je reçu en Avril une mise en demeure de ma Sœur, qui vit à Rome,- d'avoir à quitter les Lieux.

J'ai saisi l'organisme: EUROPEENNE DE PROTECTION JURIDIQUE – du CREDIT LYONNAIS, auquel je suis affilié, de ce sinistre. Mais on peut lier ces deux événements.

Je tiens donc à confirmer que la citoyenneté italienne, qui vient de mon Père, ma Mère étant toujours Française,- est définitivement abandonnée. Mais que ayant acquis la certitude que la famille qu'il représente a été ici détruite, ceci clos toutes possibilités Italiennes, d'une quelconque revendication sur ma personne ou mes titres...

De plus je joins un document lequel résumant l'historique du bien acquis par ma Sœur, souligne des faits qui me portent à la certitude de méthodes, ou procédés qui constituent de véritables faits de subversions et devraient inquiéter les divers Gouvernements Européens quant aux rapports futurs avec une société qui laisse toute liberté à toutes formes de criminalités.

Monsieur LE 1ER MINISTRE - Montesarchio    le 3 Juin 1992

J'ai l'honneur de vous informer de certains faits qui à mon avis nécessiteraient une intervention du Gouvernement Français.

La CNP me doit depuis le 17 Avril 1992 une somme de 41.836,50 francs qui aurait dû être virée sur mon Compte bancaire, comme le prévoyait notre contrat et comme je l'ai demandé.

La CNP a voulu imposer un Chèque, et comme prévu il n'était pas arrivé à destination le 5 Mai 1992.

Or j'ai obtenu du Crédit-Lyonnais un prêt bancaire au taux de 16,30%. Cette somme due par le CNP permettrait la réduction de ce prêt et donc des charges d'intérêts. Mais retenue par une pratique postale qui libère une "erreur", elle produit des intérêts doubles pour le système financier CNP-CR.LYONNAIS. Ainsi se construit une synergie d'intérêts.

===La Poste-ITALIENNE: Elle pratique couramment des retards de quelques 3 à 12 jours, quand la poste n'est pas perdue. Le courrier part puis est stoppé dans un centre d'acheminement, où il réside le temps voulu. Pratique courante,- dans le SUD principalement il semble,- avec l'accord passif des autorités administratives italiennes. C'est par ce procédé que l'appareil légal Italien produit des Jugements sur la Forme, éliminant des Jugements sur le fond faute de documentation parvenue en temps légal voulu, et à la lourdeur de la fourniture de la preuve. Ce sont de telles pratiques avec de multiples variantes qui ont produit l'assassinat de Mon Père en 1939, et que ce même appareil légal essaie de mettre en œuvre une nouvelle fois contre moi-même par l'action concertée de Ma Mère et de Ma Sœur.

Pièces-jointes, voir dossiers transmis:

- à l'EPJ-PARIS le 20/05/92 R-AR No 9050 - Express.

- au Ministère de l'Intérieur - Paris le 25/05/92 R-AR No 7750 - Express.

Photocopie lettre jointe.

===DE LA MAFIA : Je propose l'hypothèse de travail suivante.

L'Italie d'aujourd'hui est le résultat de la réussite d'une Secte qui arrivera au pouvoir de Rome par les mêmes techniques qui ont permis la ruine de ma Famille:

Pénétration par les alliances, destruction des éléments mâles, dégradation de leur image, construction de souches qui donnent l'impression de la légitimité et de la succession.

Réussite faite Elle passe à la phase deux qui est son extension en Occident, puis demain dans le Monde.

Par cela les prophéties de Nostradamus ne sont que l'état normal qui se constitue par l'action de cette Secte et des méthodes qu'elle utilise au cours des âges et qui lui ont si bien réussi.

De ce fait l'Etat Italien n'est plus un Etat démocratique qui lutte contre une MAFIA-Pieuvre, mais un ETAT-MAFIA-PIEUVRE qui pour créer l'illusion de cette lutte sacrifie de temps en temps des pièces, et sauvegarde l'essentiel de sa méthode. Elle vise la pénétration lente des autres Nations et l'installation graduelle de ce système de civilisation.

Prendre conscience de cela est le véritable problème de la survie de l'Occident, et cette Hypothèse n'est que la conclusion cohérente de toutes les observations que j'ai pu faire depuis 1955. Toutes se coordonnent dans cette Hypothèse. Elle implique, ce qui est maintenant une certitude pour moi-même, que la mort n'existe pas. Nous périssons physiquement, puis "renaissons" avec un autre corps de même nature et continuons notre travail comme si nous ne l'avions pas abandonné. Les tenants du Monde spirituel savent qu'il existe la dite "Chambre des souvenirs", où les actes de notre esprit sont enregistrés. J'y ai ajouté la continuité des souvenirs des actes à travers les vies successives, et bien d'autres choses encore. La Secte chrétienne

connaît tout cela, elle programme donc sur des millénaires d'évolution. Et les Etrusco-Romains ont fait de même.

Mr. le Ministre de l'Intérieur - Montesarchio le 15 Juin 1992

Réf.: AE10DE91.DOC - Près le Ministère des Affaires Etrangères.

J'ai l'honneur de vous transmettre photos-copies de courriers afférents à l'affaire citée en référence.

Des organismes tels l'EPJ,- ou l'UAP qui est toujours en charge pour l'affaire CALBERSON,- constituent l'ultime barrière, avant la libération des moyens de corrections, lesquels sont réciproques de la Logique de la guerre du Golfe.

Je n'ai donc aucune raison de prendre à ma charge un engagement qui concerne vos Futurs. Et, un engagement plus efficace de la part de l'EPJ et autres organismes, contactés pour ce faire, est pour vous-mêmes souhaitable.

A Monsieur LE 1ER MINISTRE - Montesarchio le 24 Juin 1992

Voici un courrier adressé à la Caisse Nationale de Prévoyance, qui explique comment naît un terrain favorable à toutes formes de banditismes ou de barbaries.

De tels phénomènes sociaux naissent par quatre facteurs: Des besoins, des moyens limités de réponses, des appétits exacerbés, des exemples d'appropriation forcée venus de très haut.

Ceux qui assurent la promotion de ces règles, sont toujours ceux qui vivent du travail productif des autres, et qui peuvent canaliser les violences de la masse éveillée sur quelques veaux gras sacrifiés. Tel est le mécanisme de la chute de toutes civilisations, et frapper la source du mal est question de survie pour l'Occident...

Car,- dans tous les cas et à son heure,- l'évolution élimine tous les systèmes irresponsables, et le sont ceux qui s'attaquent au mal apparent sans s'attaquer à la cause qui le provoque et qui se trouve dans le mode de fonctionnement du système lui-même.

A Monsieur LE 1ER MINISTRE - Montesarchio le 4 Juillet 1992

En additif des précédents courriers.

Si je dois envisager de ne pas renouveler le contrat souscrit auprès de l'E.P.J, ceci ajouté en conclusion des multiples échecs subits avec les divers appareils juridiques du Système Occidental, il en résultera un renforcement en intensité et en extension de la procédure des compensations militaires.

Mais Il faudra apprendre,- en Occident surtout,- à gérer les réponses militaires du troisième type.

Toutes formes de guerres auxquelles,- par leurs éducations forcées,- "Romains" d'Occident et d'Asie avaient pour objectif de vous préparer. Elles ont peu à voir avec l'imaginaire pompeux des ouvrages de science fiction.

Je le répète la Mort est une transformation, rien de plus. Les plus incapables renaissent mais végètent comme ils vécurent, recherchant la moindre occasion de se répéter afin de se justifier...

L'Italie en offre la démonstration: ceux qui aujourd'hui sont la cause de son état, sont les mêmes qui il y a deux milles ans provoquèrent les Guerres de SYLLA: avidités et cupidités gratuites. Il est probable que tout se terminera par une guerre civile.

A Mr. le Ministre de l'Intérieur - Montesarchio le 29 Juillet 1992

Réf.: **AE10DE91.DOC** Près le Ministre des Affaires Etrangères.

Ayant été convoqué le 20 Juillet 1992,- par message du 17/07/92 près le bureau du Maréchal des Carabiniers de Montesarchio,- suite à la dénonciation de ma Sœur qui m'accusait d'avoir pris possession par la violence des clefs du logement où habite ma Mère, j'ai fait avec l'aide du Maréchal une déclaration qui résume l'Historique de cette Propriété.

Mais cette accusation de ma Sœur que le Maréchal, à ma connaissance n'a pas retenue, me montre qu'une telle accusation nécessiterait en France des Preuves substantielles, et nous entrons dans le cas de preuves fabriquées.

J'ai donc jugé utile de faire la déclaration suivante manuscrite, jointe à ce document à titre conservatoire, elle correspond à cette Vente Hypothécaire que fit Mon Grand Père LEOPOLD, parce qu'il devait sentir un danger pour le futur.

J'ajoute également des documents écrits en langue Italienne et qui montrent que l'Avocat G PAPA a bien engagé une action en réduction, enfin sa lettre du 22 Aout 1979 alinéa(2) dit bien que ma Mère dispose d'un droit à l'hérédité.

J'ai demandé au Consulat de France à Naples l'adresse d'un Avocat Français vivant à Naples et s'occupant des affaires du Consulat, au moins pour suivre et documenter ce qui doit arriver.

J'attends toujours une assistance de l'EPJ.

**Année 1993** =====.

Monsieur le Ministre de la Justice Nice le 26 AVRIL 1993

J'ai l'honneur de vous adresser deux documents:

- Le premier concerne l'affaire AE10DE91.DOC
- Le second est une note concernant la CNP (Caisse Nationale de Prévoyance)

Ces démarches viennent de ce que j'ai déjà exprimé dans le passé.

Tout contentieux qui vient de l'existence d'un préjudice, sans qu'il y ait violation de la Loi, est à la charge de l'Etat qui doit sanctionner la violation de la Loi Morale d'Equité.

Cette Loi Morale,- incluse dans toutes les Religions,- fut donnée aux Humains depuis toujours comme Pole Magnétique d'une Société en cours de formation et où les Lois Civiles ne sont que les diverses routes à suivre.

Mon rôle de citoyen, membre d'un système de société est de signaler à l'Etat un préjudice. Et ce préjudice entraîne réparation, même s'il vient du respect du chemin défini par une Loi Civile qui dans ce cas viole quelque part la Loi Morale.

Le Monde Occidental vacille parce que certains ont cru pouvoir ou devoir s'accommoder des contradictions entre Lois Morales et Lois Civiles, d'assujettir les premières aux secondes.

Lorsqu'il y a préjudice pour une Personne Morale, il y a toujours quelque part violation de la Loi Morale, donc défaillance ou erreur de la Loi Civile surtout si le préjudice vient de l'application de la Loi Civile.

Monsieur LE 1ER MINISTRE - NICE - le 26 AVRIL 1993

En complément du document ci joint il faut noter.

Une cellule cancéreuse n'obéit qu'à Sa Logique. Elle prend des positions clefs par tous les moyens possibles, puis quel que soit le niveau de destruction qu'elle entraîne, elle ne quittera cette position que détruite. Ces cellules constituent entre elles un tissu "nodal" qui dispose d'un langage de communication et de coordination invisible aux autres tissus.

Pour un tel tissu, porter ou favoriser des cellules qui produisent des Lois qui consolident leur action est utile.

En application: Le système Italien,- né de la ruine du système Romain,- facilite l'étude de ce phénomène. Il apparaît comme un corps organique qui aurait donné des ordres pour que les cellules blanches ne combattent plus les microbes ou virus.

Voyez comme nous sommes civilisés nous qui respectons toutes formes de vies, toutes formes de libertés. Mais il diffuserait de toutes part ses maladies, et par son niveau présumé de haute civilisation ne cesserait de demander assistance pour les maux dont il souffre, qui tous seraient dus à la malignité humaine ou à une punition divine, afin d'en cacher la cause exacte. Le Cancer ne cesserait de se développer.

Telle est l'analyse que les Romains feraient aujourd'hui du Système qui a pris leur place après les avoir ruinés trois fois: dans leurs œuvres, dans leur histoire, dans leur moralité.

Ma propre Famille en a subi l'application par une méthodologie, que j'ai mise en évidence et dont j'ai demandé,- exigé,- l'Instruction Officielle, le Jugement, la Sanction, la réparation du possible, l'obligation d'accepter ce qui vient de l'impossible.

Je rappelle "Les Romains n'interviennent que lorsque la quantité de Ruines qu'ils doivent produire, est toujours inférieure à celle qui résulterait de leur non intervention."

Le Traitement Militaire de l'Occident vient seulement de commencer, il est sans aucune espérance de futur pour Ce Système de Gestion des Sociétés Humaines qui a fait son temps d'ignominie, il partira avec tous ceux qui n'ont cessé de le promouvoir. "Poussière il était, poussière il doit revenir." (De BOSSUET).

Monsieur Le Procureur de la République - NICE le 16 MAI 1993

J'accuse réception de votre courrier du 6 Mai 1993 dont je vous remercie, et y apporte la réponse qui suit.

L'évolution des espèces animales est régie par ce que nous appelons la Vérité Historique: c'est à dire la connaissance précise des mécanismes qui ont construit l'état présent, pour en déduire la Voie à Suivre ou Orienter pour atteindre un état futur.

Un CONFUCIUS parlait déjà il y a 25 siècles de "La Voie du Ciel". Mais les Sociétés Américaines, la Soviétique, la Chine même ont compris la nécessité de cette vision précise du passé. De même ce qui se passe en Italie nous révèle cette prise de conscience qui s'exprime à travers l'appareil Judiciaire. Et ceci préannonce un monde nouveau avec une éthique judiciaire repensée.

Aussi au titre du point 1 de votre courrier:

Saisir au niveau de l'Etat la Magistrature italienne de faits qui la concernent c'est soutenir son effort, d'ailleurs mandaté par la Communauté Européenne. Ne pas opérer c'est laisser à Cette Magistrature la possibilité de poser la question des antécédents historiques d'une telle position et de ses effets. Les conclusions conduiront inévitablement à des effets historiques.

Au titre du point 2 de votre courrier:

Une lettre du 4 Juin 1972 fait état de trois faits où la responsabilité civile de l'état est impliquée: fait de mutilation, fait d'internement, fait de dépossession de biens intellectuels. Une instance judiciaire a suivi (mêmes des instances judiciaires). Toutes sont arrivées à une impasse qui venait de ce que le Droit Français peut ignorer le sens historique d'un mot et que les codes de procédure ne prévoyaient pas le Vice de Désinformation. Le bon Fonctionnement de notre appareil Judiciaire ne peut être certifié que par l'ouverture des dossiers fermés, sur l'initiative et à la charge de ceux qui les ont fermés. Aussi Je me borne à informer de ce qui,- à mon avis,- devrait concerner le Ministère de la Justice.

Ceci conduit à une conclusion. Dans les puissances dominantes de notre Monde et à divers titres,- des forces travaillent dans l'esprit de transparence et de vérité historique. Elles en ont compris la nécessité vitale. La productivité matérielle du principe de désinformation va apparaître de plus en plus d'un coût inabordable même aux plus Riches et Puissants. La régression est inévitable avec toutes les conséquences qu'au long terme elle produit pour la souveraineté et la place d'une Nation qui n'aurait pas compris le sens de cette mutation.

Monsieur Le 1er MINISTRE - Nice le 04 Juin 1993

Aff.: **AE10DE91.DOC** Réf.: copie lettre du 16 Mai 1993 jointe.

Les Laboratoires de recherche de IBM WORLD TRADE ont pratiquement mis au point un Moteur Electromagnétique de taille microscopique et reprenant le principe du moteur à PISTON et CYLINDRES ROTATIFS breveté par moi-même en 1967 à la Chambre de commerce de ROME. Il

n'existe aucun contrat commercial autorisant cette société à s'approprier un tel travail, alors même qu'elle me licencia en Juin 1963 pour avoir refusé de jouer le rôle de Nègre de ses Ingénieurs (notamment par mes travaux sur le champ magnétique unitaire, qui ont justement donné naissance au principe de ce moteur).

Il s'ajoute à cela un autre fait. Un tel type de moteur microscopique, permet de concevoir et fabriquer par enchaînements souples, des simulateurs de fibres musculaires humaines. Il donne ainsi le pouvoir de fabriquer de futurs robots anthropomorphiques.

Les bombardements nucléaires du Japon, la guerre d'Indochine, cette fillette péruvienne agonisant sur nos écrans de télévision, la Guerre du Golfe contre l'IRAQ, le principe de terreur qu'elle devait déployer, la montée du chômage, la multimédiatisation de l'Informatique, me conduisent à estimer que l'objectif visé est à long terme de remplacer l'Humain par des Robots parfaitement programmés. Donc sont posées les prémises de l'élimination de l'Humain.

Les objectifs poursuivis depuis toujours pour cette Humanité, sont de porter tout individu au niveau des plus intelligents. Ceci implique certaines garanties d'équité qui ne peuvent être fournies par les systèmes actuels de sociétés terrestres. Aussi ai-je pris la décision d'interdire l'usage de mes travaux, de tous mes travaux qui ne sont pas sous mon contrôle direct, mais de faire sanctionner tout manquement à cette règle.

Le Gouvernement Américain doit donc être informé des périls que courent les Etats Américains à laisser certaines Sociétés américaines poursuivre à contrario de ces décisions. Je rappelle donc mes écrits officiels ou officieux des années 60 et 70:

- . Le monde Soviétique doit réintégrer l'Occident.
- . Les menaces contre la "Conquête spatiale Américaine".
- . L'invite à l'Union Soviétique de démanteler ses bases de Baïkonour.
- . Menaces de faire basculer la Puissance Economique de l'Occident au

bénéfice de l'Asie.

Un aperçu Historique permet de comprendre ce qui arrive.

La secte chrétienne, qui croyait avoir accaparé des secrets scientifiques,- comme aujourd'hui il en a été en Occident,- arriva à convaincre les populations de ne plus obéir à l'éthique romaine, de préférer la pasteurisation de la vie ou la mort. De telles situations deviennent sans issues, car des sanctions systématiques pour être efficaces doivent être comprises, et ceci nécessite éducation, culture, qui ne peuvent se faire sans la Paix Civile.

Le pouvoir civil dû donc s'effacer, se tenir dans l'ombre. Le Génie dit Occidental a seulement bénéficié de quelques injections, nécessaires pour assurer un minimum d'évolution, ne pas laisser descendre ce monde au dessous d'un seuil critique.

Mais entre temps il fallait mettre en évidence,- pour ces mêmes peuples,- la gigantesque supercherie qui ne visait qu'à former des esclaves génétiquement fixés: esclavage physique, esclavage moral, esclavage sentimental, esclavage intellectuel. Aujourd'hui cette démonstration est chose faite.

Il m'est apparu que l'on presse pour que je me remette au travail. Mais le langage tenu est digne d'un Ordre Esclavagiste. Je rappelle donc qu'il appartenait aux Administrations des Etats Italiens et Français de protéger mon Patrimoine, celui venu de ma Famille et celui que moi même je constituais en France tant par mon emploi, que par mes Travaux. Mais nul n'a opéré, car le présumé Nègre pour se défendre, ne pas sombrer devait transmettre un peu de son savoir, et j'ai donc été conservé en état de mutilation pour ce faire. Ce mécanisme ayant joué son rôle de révélateur est maintenant terminé, et par cela l'Occident n'aura fait que construire en moi l'image parfaite de son destin. Il en résulte donc les effets critiques du programme militaire mis en œuvre. Ils sont au nombre de quatre :

1- un fait de mutilation

2- un fait d'internement

3- un fait de dépossession de biens intellectuels :

L'**AE10DE91.DOC** l'étend à une dépossession de biens matériels, et ajoute maintenant une phase 4.

4- un fait d'extinction de race humaine. Mais faute de réponses appropriées, il s'étendra à l'ensemble du genre humain.

Tout cela baigne dans un Espaces de Physique de la Matière dont les Lois ne sont pas accessibles à la proto intelligence de la Bête Humaine. "Il faut que la Bête meure, mais il faut que l'Homme meure aussi". Nos programmes d'évolution sont totalement liés, car "Mens Agitat Molens" si "La Volonté du Ciel" est déduite par une Logique transparente aux Lois de la Matière.

A Monsieur le 1er Ministre - Nice le 4 Juillet 1993

Aff.: AE10DE91.DOC

J'ai l'honneur de joindre l'additif AE070793.DOC, lequel contient un aspect d'ordre politique.

A Ministère de la Justice - Nice le 16 Septembre 1993

Aff.: AE10DE91.DOC

Aff.: 4-JUIN-1974 (Mutilation, Internement, Dépossession de Biens Intellectuels)

J'ai l'honneur de vous adresser un document afférent aux deux affaires citées en Référence.

Il clos ce que nous pouvons considérer comme étant une enquête d'Instruction Judiciaire visant le Jugement d'un Système de Civilisation. Instruction Judiciaire puisque nous pouvons sentir maintenant les effets de la procédure corrective qui en résulte.

Faute de réponses appropriées du Système mis en cause, la procédure deviendra irréversible à partir du 26 Avril 1994. C'est dire que nulle action humaine ne pourra l'influencer.

Cette Planète sera alors, comme gouvernée par un Robot pour lequel chaque humain ne sera qu'un objet anthropomorphique qui devra individuellement et par ses actes acquérir ses grades d'humanité.

Faute de cela, chacun de ces Objets deviendra par le seul jeu des événements un Animal Anthropomorphique Domestique.

Monsieur le 1er Ministre - Nice le 9 novembre 1993

**Réf. : Dler:1952+**

J'ai codé **Dler:1952+** l'ensemble de tous les documents que j'ai rédigés et adressés depuis 1952 jusqu'à ce jour. Ils constituent un tout qui peut maintenant produire synthèses décisionnelles, tout en devenant un "manuel" de références.

Au titre de l'**Affaire Ricci**. Se pose une question. Le Docteur STRIANI de Montesarchio a-t-il pris l'initiative en 1938 de suggérer à Mon Oncle François de m'amener avec lui en France, ou bien a-t-il réagit a des sollicitations de mas média qui mettaient en cause sa compétence de Médecin: 2 mâles déjà morts en 2 ans, on préparait la fin du 3ème, et le 4ème était mal en point. La réponse est positive. Elle se coordonne avec la méthodologie criminelle mise en œuvre qui procède par relais inductifs afin que l'instinct populaire ne puisse avoir l'intuition de l'anormalité. 4 mâles morts en quelques 4 ans et en un même lieu d'une même famille qui ainsi s'éteint, alors que l'arrestation de mon Père 3ème élément, déjà soulevait bien des questions et des reproches, cela eut été de trop. Il fallait donc m'éloigner et procéder autrement. Et ceci est également cohérent avec les événements français.

Le refus d'ouvrir une Instruction Judiciaire, entraîne une conclusion historique.

Le système CGC s'est soumis il y a quelques deux milles ans aux Romains, parce que incapable physiquement de les vaincre. Il tirera bénéfice de cette soumission mais ne cessera de rechercher un moyen de s'en débarrasser. L'émergence Chrétienne lui en fournira l'occasion. Depuis, tout fut mis en œuvre pour que le prototype Romain, reconnu à travers son comportement, s'il devait renaître soit mis en état de servitude, ou bien soit exploité puis détruit, dans tous les cas ne puisse faire souche, et s'il devait malgré tout passer à travers ce filet que ce soit pour soutenir la Logique du Système en place.

La documentation **Dler:1952+** a assuré la démonstration complète de cette conclusion, pratiquement affaire après affaire, détail après détail.

Un constat se dégage après quarante ans. Si deux générations ont reproduit les mêmes gestes, la troisième ne peut plus changer de route, et donc les

suivantes. Les gestes actuels procèdent de la même logique qui anima les gestes accomplis par ces mêmes sociétés il y a deux mille ans dans leurs rapports avec les Romains. La Logique de la Guerre du Golfe a montré que ces peuples qui tous d'une manière ou d'une autre ne redoutent que "La colère du Ciel" sont incapables de gérer l'humain autrement que par la soumission, si besoin est par la terreur. Ils ne cessent de naviguer entre la fureur du guerrier et le profil bas du valet. Suivant les nécessités, arrogant ou servile pour mieux s'infiltrer, inventeur du culte du profit maximum. S'ils devaient choisir un Dieu ce ne pourrait être que le Dieu Jéhovah puisqu'il fait ce qui est conforme à leur tempérament. Aucune aptitude à comprendre la Puissance éducative, conviviale et in fine bénéfique de Jupiter.

Ceci pose une autre question: Jupiter et Jéhovah sont ils des Dieux totalement différents, ou bien les deux faces d'un même et unique Dieu Janus, ou bien aurait-on aimé nous faire croire à cette dualité permanente de l'Humain afin de mieux assurer une graduelle infiltration. Ce qui précède, ce que nous savons sur le problème OVNI, m'obligent à retenir la thèse de Dieux opposés, différents dont le second Jéhovah tente de s'infiltrer pour assurer la survie de son humanité qui est devenue une humanité Has Been.

Tout cela, Au long terme, faute de redressement, basculera en une réponse d'extermination planétaire.

Si la libération de moyens coercitifs peut dévier ou atténuer cela, il serait inexcusable de ne pas le faire et à plus forte raison deviendrait libératoire une formule ultime de totale destruction.

En résumé, nous évaluons que le silence des classes dominantes terrestres sur les préjudices que produisent les règles de gestion de l'espace terre, règles qu'elles-mêmes imposent, leur silence sur l'aspect criminel de cette gestion, d'une façon générale la manière dont elles traitent les terriens qui sont réduits à un rang de bétail humain, leurs prétentions d'aller conquérir l'espace non terrestre, constituent un danger de plus en plus grave pour toutes formes de vies, tous Espaces inclus.

Nous évaluons que ce silence est révélateur d'une limitation des intelligences, laquelle révèle à son tour l'absence d'un degré élémentaire d'Humanité Biologique, celle qui eut permis de ressentir comme intolérable à supporter l'état des choses produit par cette forme de gestion.

Nous évaluons également que depuis 40 ans tous les efforts possibles ont été accomplis pour donner conscience, et même assister dans leur transformation ces systèmes de sociétés.

Mais, efforts détournés pour renforcer des usages de prédateurs, souvent affichés avec ostentation, pour marquer les Droits du Maître sur les Esclaves de la Terre.

Ainsi Nous jugeons la présence du Terrien indésirable dans tout espace non terrestre.

Pour cela j'ai décidé ce qui suit:

Le tissu industriel terrestre qui opère directement ou indirectement pour permettre au terrien de s'installer sur une quelconque planète du système solaire, ou sur une planète artificielle ayant capacité de navigation est interdit. Pour obtenir ce résultat, sont activées les procédures prévues dans la documentation **Dler:1952+** lesquelles tenant compte de la dureté humaine, pourront également être débordées.

Je précise, l'Interdit de l'Espace militaire, pris lors de l'écriture de la documentation **Dler : 1952+** est étendu à l'Espace Civil.

Parce que nous sommes en Logique de Guerre et qu'elle ne va cesser ni de s'étaler ni de s'amplifier espaces après espaces, qu'il n'existe aucun lieu à priori protégé, ni dans l'espace, ni à trois milles mètres sous l'écorce terrestre, je ne puis que conseiller de réduire toutes formes de dépenses et de consommations au strict nécessaire, et de vous habituer tous à l'usage des outils physiologiques dont la nature vous a dotés, mais également à un usage limité à un besoin réel.

Je dois rappeler que les disciplines informatiques ont été inventées pour permettre aux humains, chacun pris individuellement, d'exploiter l'outil qui par excellence éduque l'intelligence aux règles fondamentales de l'économie. Ces règles se situent en tout premier dans une bonne gestion de l'espace et du temps support de toutes choses.

=====Du 26 décembre 1993

### **Aperçu Cosmogonique.**

Les Principales Puissances de la Terre ont été informées par d'autres voies que la mienne je cite : "Dieu a activé La procédure de destruction de notre humanité."

L'entité Dieu ne peut détruire notre humanité, que par des actes qui portent sur la matière. Or toute action sur la matière ne peut venir que de forces physico-chimiques vectorisées car seules capables de traiter. Mais toute force vectorisée est toujours le produit de l'action d'une machine. Voilà donc démontrée la formule latine "Deus es machina" et, "Une Machine gère notre Planète suivant des programmes qui traduisent La Logique de Leurs Créateurs".

Mais l'entité Dieu a créé l'homme à son image. Donc celui qui animal Anthropomorphique devient Homme,- c'est à dire conforme au modèle souhaité,- serait en mesure de découvrir et comprendre la biomécanique de cette machine, puis de créer une synergie de comportement, puis de donner des ordres à la machine afin d'améliorer les performances du prototype homme. La réussite vient du niveau d'exactitude de la perception du plan cosmohistorique.

### **Aperçu Cosmohistorique.**

Une telle MACHINE, Robot de contrôle, de suivi, de pilotage de l'évolution, qui en couvre toutes les phases, constitue un somme de toutes les Lois de constitution de l'Univers d'une espèce animale. Elle est donc forcément un

objet de convoitise pour toute humanité Has Been. Une Humanité Has Been est une Humanité qui s'est bloquée dans une impasse de l'évolution et ne peut vivre qu'en passant d'Etoile en Etoile pour rechercher un substrat matériel d'entretien, voire de déblocage.

Ceci est suffisant pour expliquer suivant un processus cohérent, et ce dans les moindres détails, les faits historiques de l'histoire de l'humanité terrestre.

Des Humanités Has Been ont pensé qu'en puisant dans la matière vivante de la Terre en cours, et suivi de formation et d'évolution, elles assureraient leur propre déblocage. Ce sont ces mêmes Lois de l'évolution qui ont libéré une certaine permissivité vis-à-vis de ces Humanités et qui y mettent un terme, prenant acte des résultats de leur action.

Monsieur le 1er Ministre - Nice de décembre 1993. **[BIS]**

**Réf. : Dler : 1952+ (Reprise et précision de la note du 9 novembre 1993).**

J'ai codé **Dler:1952+** l'ensemble de tous les documents que j'ai rédigés et adressés depuis 1952 jusqu'à ce jour. Ils constituent un tout qui produit synthèses décisionnelles. Ces documents comprennent également explications des mesures prises ou à prendre et éléments de solutions.

J'ai demandé l'ouverture **publique** d'une Instruction Judiciaire.

En refusant cette action, le système CGC (Celto-Germain-Chrétien) démontre qu'il a exploité ou servi il y a quelques deux milles ans, les Romains qui représentaient cette Logique Sur Terre, mais bénéfice tiré et dès que cela fut possible, les Romains furent abandonnés ou éliminés. Depuis, CGC a veillé pour que ce prototype s'il devait renaître soit mis en état de servitude, ou bien soit exploité puis détruit, dans tous les cas ne puisse faire souche, mais assurer par ses actes la primauté de la Logique CGC en matière de traitement des humains.

La documentation **Dler : 1952+** a assuré la démonstration complète de cette conclusion et contient les éléments de réponse, qu'une telle forme de criminalité libère.

"Pas un Général AETIUS ne se dérangera pour vous défendre".

"Le monde que vous avez créé ne présente aucun intérêt et à aucun point de vue".

"Nous ne porterons jamais plus vos intelligences au niveau de la Notre".

Ce sont trois formules qui modèlent l'actuel et le futur de l'Occident c'est à dire du système CGC dans sa totalité.

Eléments additifs à l'affaire **AE10DE91.DOC** et analyse.

"Les vrais romains de l'Histoire vivaient comme mon Grand-père qui épousera sa bonne, où l'Art de Génie Civil est acte réel et devoir d'humanité".

Cet Art du Génie Civil couvre toujours l'aménagement matériel de l'Espace de Vie pour chaque Individu, la définition des règles minimales de

comportements pour chaque Individu, le développement des seules Industries nécessaires à l'exercice de ces deux fonctions. La maîtrise de cet Art produit et entraîne à la fois évolution des Individus, et évolution de l'Art.

Nul Industriel ne saurait se plier à des règles qui détournent cet Art de ses Objectifs Civils et Publics.

J'explique l'acte de liquidation de sa pharmacie, par mon arrière grand Père, par la perception d'une déviation de la pharmacopée à des fins de traitement des humains. De l'obligation de faire face à un tel détournement.

"Lorsque les Romains veulent accomplir un acte utile au genre humain, ils constituent des Légions, lorsqu'ils doivent détruire, un seul d'entre eux suffit."

Un tel Art du Génie Civil ne peut être mis en œuvre qu'avec le consentement des humains, qui comprennent la nécessité et le bien fondé d'un travail continu qui dépasse la vie de plusieurs générations. Lorsque les humains n'ont plus cette forme d'intelligence capable de réceptionner le discours d'un seul individu, alors la libération des pouvoirs qui plient par la peur devient nécessaire. Et Il nous faut alors constater:

Pour cela, nous évaluons que le silence des classes dominantes terrestres sur les préjudices que produisent les règles de gestion de l'espace terrestre, règles qu'elles mêmes imposent; leur silence sur l'aspect criminel de cette gestion; d'une façon générale la manière dont elles traitent les terriens réduits à un rang de bétail humain; leurs prétentions, d'aller conquérir l'espace non terrestre; constituent un danger de plus en plus grave pour toutes formes de vies, tous Espaces inclus.

Nous évaluons que ce silence est révélateur d'une limitation des intelligences laquelle révèle à son tour l'absence d'un degré élémentaire d'Humanité Biologique qui eut permis de ressentir comme intolérable à supporter l'état des choses produit par cette forme de gestion.

Nous évaluons également que depuis 40 ans tous les efforts possibles ont été accomplis pour donner conscience, et même assister dans leur transformation ces systèmes de sociétés.

Mais, efforts détournés pour renforcer des usages de prédateurs, souvent affichés avec ostentation, pour marquer les Droits du Maître sur les Esclaves de la Terre.

Ainsi Nous jugeons la présence du Terrien indésirable dans tout espace non terrestre.

Aussi, le tissu industriel terrestre qui opère directement ou indirectement pour permettre au terrien de s'installer sur une quelconque planète du système solaire, ou sur une planète artificielle ayant capacité de navigation est interdit. Pour obtenir ce résultat, sont activées les procédures prévues dans la documentation **Dler:1952+** lesquelles tenant compte de la dureté humaine, pourront également être débordées.

Ainsi, l'Interdit de l'Espace militaire, pris lors de l'écriture de la documentation **Dler:1952+** est étendu à l'Espace Civil. Il pourra s'étendre à l'Espace des Télécommunication pour répondre à l'usage fait des Techniques Informatiques.

Par cela, il existe aussi vérification de connaissance et donc de compétence. Mais il faut le souligner, les forces qui se libèrent, ne le sont qu'après quarante ans de discours improductifs. Ceci souligne que si deux générations ont reproduit les mêmes gestes, la troisième ne peut plus changer de route, et donc les suivantes. Au long terme, faute de redressement, tout basculera en une réponse d'extermination planétaire.

Si la libération de moyens coercitifs peuvent dévier ou atténuer cela, il serait inexcusable de ne pas le faire et à plus forte raison deviendrait libérateur une formule ultime de totale destruction.

Car la Terre a été faite pour les Humains non pour les larves à face humaine qui ne vivent que et par le culte de leurs bons plaisirs.

**Année 1994** =====.

Monsieur le Premier Ministre - Nice le 21 octobre 1994.

J'ai l'honneur de vous adresser copie de la réclamation faite à la Société IBM-France.

Une Société qui diffuse des produits fabriqués hors du territoire national, sans en connaître les performances ou qui refuse de permettre que ces performances soient évaluées avant achat ferme, produit un fait de subversion interne qui doit entraîner les sanctions associées à de tels faits, même s'il n'y a pas volonté de délit.

Dans tous les cas la Société IBM-France pratique toujours aujourd'hui les usages de 1963 que je mis en évidence, et que votre système Judiciaire refusa de sanctionner comme je le lui demandais.

Aussi, la Procédure militaire que l'Occident va subir comme l'Irak subira la sienne, réduira les sources d'énergies qui alimentent les argumentations de gens qui ne furent, et ne seront jamais capables de construire aucun système de civilisation.

Les décisions que je prends, viennent toutes des déviations que je mets en évidence depuis 1952, et des silences. Ils valent pour refus de les reconnaître et de les sanctionner avec la rigueur nécessaire pour quelles produisent un véritable effet de dissuasion, c'est à dire de non reproductibilité sur tous.

Un phénomène est en cours de formation. Il se résoudra en ce que vous pouvez déjà appeler Opération Nostradamus. Il naît et s'alimente non pas tant du mal que vos sociétés ont fait, mais de la carence du bien qui aurait du venir des fruits produits par ce mal.

Ceci souligne, indirectement, que rien de positivement efficace ne vient des agitations actuelles en Occident. N'oubliez pas que ce phénomène touchera, in fine, les classes aisées de la Terre, ce qui fait leurs joies de vivre.

Monsieur le Premier Ministre - Nice le 9 novembre 1994

**RAPPEL.** Je crois utile de clore l'Affaire Jacques Medecin par une formule et quelques observations.

L'Affaire Jacques Medecin est au système France-Italie, ce que l'Affaire Famille Ricci est au système Italie-France. Elles sont régies par les mêmes règles des réciprocités militaires.

Processus lents mais totalement irréversibles. La Nature ne connaît ni ne reconnaît les Lois des Sociétés humaines toujours artificielles.

Si Monsieur Jacques Medecin meurt dans sa prison, cela sera perçu comme procédure d'assassinat mais non suicide.

**COMPLEMENT.** Nice le 15 octobre 1994 : Les prophéties de Nostradamus.

Le BORDEREAU No 6 a défini les cibles militaires.

Le BORDEREAU No 7 a défini la méthodologie militaire.

Il Vous reste à connaître maintenant de la stratégie militaire. Elle sera dans sa grande ligne conforme aux Estimations de Nostradamus. Elles ont exprimé les possibilités futures du Monde qui venait de la succession Romaine et dont il pouvait apprécier les résultats à son moment de vie.

A contrario de vos opinions judiciaires, le secret de l'instruction judiciaire est toujours favorable au groupe criminel que l'on veut atteindre. Il peut mettre en avant une cible leurre, et il sait dans tous les cas où la trouver pour la détruire, et obtenir le silence par l'implication des Fonctionnaires de Justice qui l'ont ainsi mise à leur disposition.

Il est donc dans l'intérêt des classes dirigeantes de France et d'Italie, toutes concernées, d'élargir séance tenante Monsieur Jacques Medecin.

REF.: lettre du 9/11/94 affaire J. Medecin. Analyses afférentes À cette affaire.

**PRINCIPES D'EVOLUTION APPLIQUES AUX ESPECES VIVANTES.**

L'Evolution favorise toujours l'Objet qui opère pour accroître l'Enthalpie et diminuer l'Entropie de l'Espace qui le concerne. Espace intérieur, Espace extérieur et pour ce dernier accroître sans fin les dimensions de l'application. Pour les êtres vivants, un individu n'est sollicité que pour le travail qu'il peut réaliser, jamais pour un travail où il subirait un Échec. Si ce travail est entravé, un tel individu exprime toujours un avis de situation conséquente, et toujours cette situation est réalisée. Ce n'est pas une "prophétie", c'est une estimation d'effets, de conséquences à court ou au long terme, suivant des principes qui sont enregistrés,- avec plus ou moins de richesse,- dans notre génome.

Les Mongols de Gengis Khan traduiront en clair ce que les Romains devaient savoir. L'Ordre Cosmique est un ordre militaire, nous ne mourrons jamais. Mais dans l'espace solide (vie), dans l'espace non solide (mort) les guerres continuent sans fin, avec des interférences stratégiques. Grecs et Romains

désignaient par l'Olympe un monde pour eux réel et de puissance supérieure. Les Romains introduiront un aspect de cohérence dans le processus, faire qu'il ne cycle pas sans fin en processus stationnaire, donc stérile. Lui donner également sa dimension Humaine. Mais il faut se garder de créer le casus belli, et c'est en cela que le Christianisme fut un complément indispensable de la Romanisation.

Il a été dit qu'au 21<sup>ème</sup> Siècle, nous commencerions à vivre en permanence ces principes. Ainsi se termine le temps d'apprentissage, laissé à l'Humanité précédente. L'Histoire alors continue, sans se préoccuper des retardataires. Il serait faux de crier à l'ignominie du destin. Toutes les Sociétés concernées par un destin qui leur devient contraire, ont disposé de toutes possibilités et moyens pour s'y soustraire. Lorsqu'une Société revendique de hautes valeurs, elle doit les vivre, et les moyens dont elle disposa furent à l'exacte mesure de l'opinion qu'elle avait de sa valeur. C'est ainsi que s'apprend l'art de maîtriser le langage, les images qu'il traduit, le respect du réel que ces images sont supposées représenter.

Lorsqu'une société condamne un individu elle fixe le niveau d'utilité de cet individu et se condamne à le remplacer en toutes choses pour lesquelles il était destiné à intervenir. Lorsque cette société condamne pénalement un individu elle affirme que son action est nuisible à la société, alors elle se condamne en tout premier à ne pas avoir commis, à ne pas commettre les actes qu'elle a fait sanctionner.

LE SYSTEME DE SOCIETE OÙ SE PRODUIT L'AFFAIRE J. MEDECIN.

*Une situation qui vient du passé.*

L'Empereur Vespasien décide de taxer les latrines. Son fils Titus s'étonne de cette mesure. Vespasien lui répond que "l'argent n'a pas d'odeur". C'était un constat, mais non une Loi.

Vespasien est un terrien qui a l'expérience de la vie animale. Tous les animaux mangent du vivant, ce qui change avec le temps c'est le niveau d'organisation des vivants mangés. Le Loup est "prédateur" des Moutons, mais les Moutons sont "prédateurs" des Plantes. L'Evolution des Espèces change cette "injustice" de l'Evolution. Le crime réel et inexcusable, vient de tout ordre de civilisation qui ne fait rien pour réduire cette Injustice de l'Evolution, mais la consolide.

La formule de Vespasien, entraîne un fait fondamental : lorsque l'on a besoin d'argent le moyen de constitution ne nous intéresse pas. Ceci est toujours vrai, lorsque son absence entraîne des maux supérieurs aux maux que produira le mécanisme de constitution. Mais il faut veiller à réduire l'obligation d'appliquer ce principe dès lors que les conditions de son application n'existent plus. Cette formule aurait donné avec le temps, chez les Romains : l'argent comme tout objet solide ou non solide doit avoir son pedigree, car nous sommes responsables de ce que nous recevons en cadeau, nous produisons, nous libérons. Une bonne connaissance des circonstances et

des mécanismes de production permet de réduire graduellement les Injustices de l'Evolution. Afin de ne pas créer des castes, aucune des ces Injustices de l'Evolution ne peut et ne doit être définitive.

Les successeurs des Romains, ont exploité au maximum un usage injuste mais temporairement nécessaire, puis philosophé en conséquence : l'Injustice du Destin, etc. Le blanchiment d'Argent vient d'une extension abusive de la formule de Vespasien : l'argent n'a nul besoin de pedigree.

Il s'ajoute à cela un usage concédé aux Latins et voulu par les Romains. C'est le principe de caricature. Refaire en les exagérant les actes et travers des Puissants, lorsqu'ils ont un aspect incohérent ou stupide. Soupape de sécurité donnée à l'animal humain qui a la faculté d'imitation bien avant celle du discours. Usage qui se retrouve chez le Fou des Rois. Caricaturer, c'est beaucoup plus que d'exprimer une critique par un écrit. Un autre usage a pris place : "fais ce que je te dis de faire, mais ne fais pas ce que je fais".

*Une situation qui vient du présent.*

" Mitterrand et les 40 voleurs" (J. Montaldo). Ce livre soulignerait l'existence d'une société dont les actes appliquent tout simplement la pensée de Vespasien. Alors, il appartenait aux services juridiques de l'Elysée de demander des preuves à Monsieur Montaldo et d'en diffuser les résultats. Afin que le doute n'existe pas dans l'opinion publique quand à la rigueur du Régime. Mais ne le faisant pas, le système judiciaire laisse se constituer un usage dénoncé mais non sanctionné, donc autorisé.

L'exemple de ce que l'on peut faire vient d'en haut et le droit de le faire vient de la position de non suite de l'administration judiciaire. "La femme de César ne saurait être suspectée".

*Cette situation s'inscrit dans des manquements.*

Monsieur Le Rabbin de Nice aurait dû demander à Jacques Medecin de donner des noms afin qu'il puisse mettre bon ordre parmi les siens. Le mettre en garde contre un fait de diffamation faute de preuves, et donc l'obligation de rectifier.

Le Grand Orient de France aurait du publiquement prendre position contre certains de ses membres liés au pouvoir et usant de moyens qui ont porté préjudice aux biens de la Nation.

Monsieur Jacques Lang avec son mot "abject" a commis un délit d'incompétence : porter un jugement moral avant tout jugement civil. Il en est de même de ce Pilote, qui parlera de tapis rouge pour un escroc.

*Cette situation a un profil irrationnel.*

Monsieur Valéry Giscard d'Estaing est responsable de ce qui a été décidé sous sa Présidence : l'accès libre des hôtels aux couples formés de jeunes de plus de 13 ans et d'adultes. Monsieur Fabius est responsable des préjudices nés sous son ministère : des humains ont pu servir de cobayes. Monsieur Badinter est responsable des effets à longs termes de l'abolition de la peine capitale : au niveau du corps humain, c'est donner à tous virus et bactéries la

certitude qu'ils ne seront jamais mortellement inquiétés. Les Présidents sont responsables des actes commis aux échelons inférieurs (formule F22. Bordereau N 8).

Cette synergie de comportements crée un espace où tous les Gilles de Rais auraient la certitude de ne plus être concernés par la peine capitale. Et le commun, celui qui n'est pas dressé, aura toujours de bonnes raisons de satisfaire ses appétits.

La peine capitale chez les Romains concernait avant tout ceux qui abusant de leurs pouvoirs, produisaient des faits qui ruinaient cet espace,- République ou Empire,- où chacun devait pouvoir trouver sa place et un rôle.

*Cette situation construit un enseignement.*

Dénoncer un crime, sans pouvoir faire rendre justice aux victimes, sans pouvoir faire condamner les coupables et les dépouiller des bénéfices du crime, c'est suggérer l'art de se plaindre pour susciter des justiciers. Ils travailleront gratuitement pour nos petits bénéficiaires. L'art du parfait profiteur.

EN CONCLUSION. Jacques Medecin dira en substance : le commerçant Juif,- de Nice,- ne refusera pas un cadeau sous prétexte qu'il n'en connaît pas la provenance. Les termes "commerçant Juif" auraient dû faire l'objet d'une correction, sauf si le réel dépassait l'observé. Mais l'observation met en évidence un processus qui court depuis la formule de Vespasien, et un problème ne peut être résolu avant d'avoir été posé, et ne peut être posé avant d'avoir été perçu, senti.

Jacques Medecin n'est pas condamné pour avoir violé une ou des Lois, ni pour crime ou complicité de crime, mais pour un ou des actes qui ont porté atteinte à la collectivité. Or l'action de poursuites fut mandatée par des personnes présentes dans l'ouvrage de J. Montaldo. Enfin latin par nature, J. Medecin appliquera cet usage de caricature qui modèlera son langage. Langage venant d'un homme, dont la famille fit beaucoup pour les juifs pendant la guerre : il ne peut être taxé d'antisémitisme.

Ainsi Le Pouvoir lancera une opération qui élimine un esprit sensible à un effet pernicieux de la formule de Vespasien. Alors que personne dans cette Nation (Mère des Sciences et des Lois) et depuis quinze bons siècles n'a relevé ce fait, ni son influence quotidienne, et la graduelle dérive du système de société à la française.

J. Medecin peut être considéré comme une intelligence venant d'un passé révolu et en cours de réactivation. Il a écrit "je suis un Guerrier", voilà qui peut devenir une "prophétie", à la manière de celle du Moine Raspoutine.

**Année 1995** =====.

Monsieur Le Chef du Centre DG des Impôts de NICE Bellet - le 13 Novembre 1995

**Réf.:** votre demande du 2/11/1995 pour une photo copie de ma carte d'invalidité.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir photocopie des pièces qui ont entraîné l'attribution automatique d'une demi part d'impôt supplémentaire, et ceci depuis 1973.

**Pièce\_1.** Attestation du 2 Octobre 1957 concernant la perte définitive de mon oeil gauche suite à la manipulation d'un détonateur d'obus en 1946.

**Pièce\_2.** Proposition du 4 Octobre 1972 pour une pension temporaire de 80% émise par le M.A.C.V.G au titre de victime de guerre.

**Pièce\_3.** Confirmation de septembre 1976 d'une Invalidité de 60%.

**Pièce\_4.** Impôts sur le revenu de 1973 qui m'attribue depuis cette demi part supplémentaire.

La proposition du M.A.C.V.G du 4 Octobre 1972 sera annulée, l'administration estimant qu'à l'approche de 15 ans j'étais responsable d'avoir manipulé un engin de guerre. Cette demi-part ne me sera jamais retirée et aucune réclamation de carte d'invalidité ne me sera faite puisque cette même administration ne niait pas la mutilation et son irréversibilité et avait pris elle même décision de m'accorder cette demi-part.

Aussi depuis 1976 je ne me suis plus inquiété de ce problème. Probablement, et sauf erreur, depuis 1973 ce droit à demi-part a été définitivement acquis.

Monsieur le Premier Ministre - NICE le 16 Novembre 1995

J'ai l'honneur de vous adresser copie d'un dossier remis le 13 Novembre 1995 à Monsieur le Chef De Centre de la Direction Générale des Impôts de la Ville de NICE, suite à sa demande de lui adresser une photo copie de ma Carte d'Invalidité. Je pense utile de préciser ce qui suit.

**Point\_1.** La proposition du 4 Octobre 1972 émise par le Ministère de A.C. et Victimes de Guerre a été rejetée par le Commissaire du Gouvernement, celui-ci argumentant que j'étais responsable d'avoir touché et manipulé un détonateur d'Obus. J'ai souligné qu'âgé de 14 ans et 11 mois je n'étais pas à même de connaître la nature du corps que je déterrais; que les Services de déminage étaient responsables d'avoir désamorcé des obus et jeté dans la nature ces dits détonateurs. D'appel en appel nous aboutirons au Conseil d'Etat qui donnera gain de cause au Commissaire du Gouvernement.

De son côté la Direction Générale de l'Action Sanitaire rejettera le 4 Octobre 1976 une demande de Carte d'Invalidité, car la mienne était limitée à 60% selon ses expertises.

Je découvrirai sur ma feuille de déclaration de revenu 1973 que le Ministère des Finances m'avait accordé 1,5 de nombre de part. Sur cette même feuille ou plus tard apparaîtra en page 1 cadre 4 la formule: "VOUS ETES CELIBATAIRE. VOUS AVEZ UNE CARTE D'INVALIDITE (40%) OU LA CARTE D'INVALIDITE (80%)". J'ai toujours barré le mot CARTE et mis 60% à la place de 40%. Cette carte ne me sera jamais réclamée par la Direction Générale des Impôts.

**Point\_2.** Ceci me mettra dans la position d'un Travailleur Handicapé, non officiellement reconnu comme tel, traité donc comme un travailleur normal,

mais qualifié et rémunéré comme un Handicapé. Situation que depuis 1952 je subissais, dont j'avais pris conscience en 1972 et contre laquelle j'avais voulu me prémunir en déposant cette requête auprès du M.A.C.V.G.

**Point\_3.** Si aujourd'hui le bénéfice de 1,5 part m'était retiré, alors que je suis retraité depuis 1991, cette mesure de 1973 apparaîtrait comme une décision politique visant à masquer l'état de dépendance auquel j'aurais volontairement été réduit. Voir dernier Bordereau N°12: "Affaire Leopold Ricci (France)".

*L'Administration aurait dû trouver depuis longtemps une formule qui recouvre mon cas. La démarche de la DGI de Nice, fait apparaître la mesure de 1973 comme une faveur cachant au long terme un piège. Qu'en serait-il aujourd'hui si j'avais perdu les documents que j'ai produits.*

**Année 1996** =====.

Monsieur le Premier Ministre - NICE le 4 février 1996

**L'Informatique** nécessite bien des mesures dans le domaine des techniques, mais également du commercial. En voici deux qui limiteront la déviation graduelle de cette discipline.

**O1\_** La mise en vente d'un système d'exploitation d'ordinateur doit être obligatoirement accompagnée de la vente optionnelle du Macro assembleur permettant de programmer le Processeur Sur lequel tourne ce Système d'Exploitation, autant que permettre d'utiliser toutes les fonctions auxquelles l'OS fait appel pour réaliser son travail.

Ceci rend impossible la dépendance du client envers son fournisseur, auquel aujourd'hui il verse en plus de l'achat une véritable pension. Ceci concerne aujourd'hui à un très haut niveau la Société Microsoft. Mais elle n'est pas la seule. Toutes finissent par trouver juteux d'en faire autant.

**O2\_** La vente par correspondance d'un quelconque produit doit être assujettie à un délai d'essai et de retour de durée comprise entre une à six périodes de quinze jours. Une tranche de prix de huit cents francs (1996) fixe la quinzaine. Trois mois d'essais étant un maximum. Le chèque adressé au vendeur ne doit être encaissé qu'après trois jours passés la fin de la période d'essai.

Le refus de cette discipline doit retirer toute licence commerciale, de toutes formes. Une valeur financière égale au double de la somme prématurément encaissée sera recouvrable par une action de saisie arrêt et de simple Police, sans exclure les intérêts additifs à cette somme, pour retard de remboursement.

**Le "suicide" de Monsieur Charles BOCH** ancien PDG de CENTI que je pus connaître durant plus de cinq ans,- et nous plaisantions ensemble de mes assauts contre CENTI par devant Le Conseil De Prud'hommes, - ce suicide

élimine un témoignage précieux qui éloigne une solution médicale par repérage des éléments défectueux, au profit d'une solution chirurgicale qui tranche dans la masse.

La Documentation **Dler:1952+** a explicité les concepts de Pankù puis Diquipankù et défini les rôles de l'Italie et de la France dans ces concepts. Référence fut faite aux travaux du Professeur Louis JOUVET (si je ne me trompe sur le nom). Fut établie une analogie entre les rôles des chromosomes et celui du protoplasme dans lequel ils baignent. Aujourd'hui cela se précise par analogie avec le gène architecte. Lorsqu'une mitose est devenue nécessaire, le protoplasme participe à la reconstitution des chromosomes, j'ajoute à leur réadaptation. Pour le Diquipankù cela revient à reconditionner Italie et France comme centre de gènes architectes. Nul ne peut rien changer à cela, c'est de la fluidodynamique pure qui vient des propriétés des physiobiotopes.

Si le Diquipankù doit naître, France et Italie doivent s'attendre à des traitements cruels faute d'avoir pu les comprendre et planifier. Sinon, c'est que cette humanité aura été jugée non transformable pour la dimension ET. Les plis de déviations étant devenus trop profonds. Une extinction lente perceptible à chacun par une réduction graduelle des moyens de vie. Le Diquipankù s'affaîssera comme le moineau de Pasteur sous sa cloche.

Dans ces sortes de phénomènes, imprécision, incohérence, désinformation attirent l'attention sur ceux qui les engendrent comme le paratonnerre attire la foudre. De même de hauts revenus associés à de l'impuissance matérielle, intellectuelle, morale. Jamais le "Sint ut sunt, aut non Sint" du père jésuite L. Ricci, n'aura été formule plus vraie, verbe ne se fera plus durement matière. La Nature sait parler aux humains par de multiples signes, mais seuls des humains véritables peuvent la comprendre.

IRCANTEC - **REC- AR** - NICE le 6 février 1996

Réf.: **1 31 11 99 127 099 76**

L'organisme IRCANTEC, n'a toujours pas payé la retraite annuelle 1995.

Payable à terme (annuel) échu, mon compte aurait dû être crédité au plus tard le 5 Janvier 1996, comme il en fut pour les années précédentes.

Je dois d'autre part signaler que je ne retrouve pas dans mes dossiers les déclarations fiscales émises par vos services, celles de 1993, 1994, 1995.

Ont-elles bien été adressées?

Suivis et changement d'adresse ont normalement été effectués.

J'ai pour ma part déclaré ce qui fut viré sur mon Compte du Crédit Lyonnais.

Je vous serai très obligé de bien vouloir faire le nécessaire pour régulariser cette situation et veiller à l'avenir que les versements soient effectués au plus tard la veille de l'échéance du terme, et non au delà.

**IRCANTEC** Nice le 22 Février 1996

**Réf.: N° 1 31 11 99 127 099**

J'accuse réception de votre lettre du 16 Février 1996.

Je crois comprendre qu'un retard de paiement serait dû à mon changement d'adresse.

Je crois nécessaire de donner mon opinion.

Tous les organismes de retraite se comportent comme des caisses de dépôts d'un capital dont l'allocataire reste propriétaire, et auquel elles versent des primes comme le fait une banque. On s'attend donc à une certaine rigueur de gestion.

Le Numéro de dossier est lié au numéro de Sécurité Sociale or le CNAV est un organisme de référence auquel tout organisme peut s'adresser pour connaître de l'état civil d'un allocataire, ceci avant de suspendre le paiement de sa prime.

Puisque le domicile bancaire ne change pas, la prime doit toujours être versée, et c'est l'organisme bancaire de réception qui doit retourner la somme si le client est parti sans laisser l'adresse de son nouveau domicile bancaire.

Dans mon cas, la poste a fait suivre le courrier adressé à mon domicile civil et pendant quelques deux ans après mon départ. Tout courrier effectivement expédié m'a été transmis.

Mais il faut constater qu'un retard de paiement libère au profit de l'organisme payeur des intérêts additionnels mêmes si minimes, aussi argumenter d'un changement d'adresse pour suspendre le paiement d'une prime serait ici contestable.

Nous entrons dans un monde de rigueur économique où un sou est un sou ou sera un sou.

**COFINOGA - REC- AR -** Nice le 3 Mars 1996

Compte N° 306005 92816588211

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les anomalies suivantes.

**Relevé au 19 Janvier 1996**

Solde précédent: 757,88

Prélèvement: 200,00

Financement du 29/12/95: 10000,00

Nous devrions voir total: 10557,88 sur lequel sont calculés les intérêts.

Assurance 0.500% par mois du total 52,79 le relevé donne 53,89

Intérêts crédit 1,580% par mois du total 166,81 le relevé donne 221,78

**Relevé au 19 Février 1996**

Solde précédent: 10833,55

Prélèvement: 600,00

Nous devrions voir total: 10233,55 sur lequel sont calculés les intérêts.

Assurance 0.500% par mois du total 51,17 le relevé donne 51,97

Intérêts crédit 1,580% par mois du total 161,69 le relevé donne 161,68  
Les rapports que j'ai avec les Banques m'ont porté à retenir que le TEG inclus l'Intérêt de crédit + l'assurance DIT + les frais de dossier éventuellement.  
Vos documents parlent d'un TEG basé sur l'Intérêt crédit (1,580; 1,700 suivant la somme empruntée).  
Les Calculs des relevés sont d'un point de vue comptable incomplets ou erronés.  
L'application du TEG ne me semble pas être conforme, me semble, car je ne connais pas la législation en vigueur à ce sujet.  
La question est donc posée et intéresse le Ministère des finances qui doit être précis en la matière, afin qu'il existe une seule et même formule d'application.  
Je souhaite que les anomalies comptables soient corrigées, et que le TEG reçoive une application normalisée et cohérente.

COFINOGA - **REC- AR** - Nice le 26 Mars 1996

Compte N° 306005 92816588211

Ci joint chèque N° 5704566 XG sur CL de 9847,20 francs pour solde du compte ci dessus référencé.

Je joins la demi carte Galeries Lafayette qui est de ce fait détruite et n'est plus utilisée depuis Janvier 1996.

Ceci clos vos droits de prélèvement sur mon compte 74035K au Crédit Lyonnais, et met un terme au contrat signé en date du 14/Octobre/1992.

Je vous rappelle mon courrier du 3/Mars/1996 resté sans réponse et qui explique ces décisions.

“Je souhaite que les anomalies comptables soient corrigées, et que le TEG reçoive une application normalisée et cohérente.”

Monsieur le Premier Ministre - Nice le 10 mai 1996

**Réf. Dler: 1952+**

Dans la documentation Dler ci-dessus j'ai signalé et montré qu'une logique différente de la logique que les humains appliquent, gère effectivement les choses de la Terre.

Dans le Bordereau Numéro 6 pages 4,5 j'ai signalé le cas de compilateurs FORTRAN, C. Dans ma lettre du 4 Février 96 j'ai encore signalé le cas d'un Compilateur FORTRAN.

Ce qui suit est donc analysé par la Logique précitée.

**1-**Tous ces Compilateurs de MICROSOFT, IBM, BORLAND, WATCOM lesquels exploitent les processeurs 486 puis PENTIUM, et le mode 32 bits dépensent en moyenne quelques 5 fois la mémoire que dépense un compilateur 16 bits, alors que l'inverse devrait se produire, en raison de la richesse et puissance des processeurs.

2-Signalant ces faits IBM, BORLAND ont restitué l'argent dépensé pour les tester. Mais WATCOM a réceptionné l'argent le 10 Janvier 1996 et depuis n'a rien restitué, ni accusé réception des anomalies signalées.

3-WATCOM pour plus de 2500 francs expédie un emballage cartonné, avec un CD-ROM et une licence, aucune documentation écrite. Il offre deux mois de délai de retour avec remboursement de la somme si le Compilateur ne satisfait pas, sans avoir à fournir d'explications. Mais ce package ne doit coûter que quelques 50 francs maximum, les frais d'expédition étant à la charge du client. Une somme de 2500 francs placée au taux de 10% rapporte 125 francs sur six mois. Donc que cette société vende ou non le produit, elle sera toujours gagnante. Sur 1000 produits suivant cette filière, elle peut se payer une bonne publicité de pénétration.

4-Un compilateur met en œuvre un langage de programmation, donc de logique mentale. La documentation Dler soutient ce que je résume : de tels compilateurs, mais pratiquement toute l'informatique actuelle développe une mécanique mentale de désagrégation (**fissuration neuronale**). Les humains perdent l'intelligence du réel, pire encore pour tous les diplômés des Grandes Ecoles. Il en résulte alors la formule consignée dans la Dler "Il n'y aura plus d'avertissements, il n'y aura que des exécutions". En effet quel que soit le langage utilisé, sa logique n'est pas celle des cerveaux des humains.

5-Les effets d'une telle situation se perçoivent et ont endeuillé l'Amérique ces derniers mois. Il faut maintenant s'attendre à pire, car si le réel évolue sans cesse, l'humain ainsi armé lui n'évolue pratiquement pas et évoluera de moins en moins.

Dans tous les cas je conseille au Gouvernement Français de presser le Gouvernement Canadien de faire rembourser cette somme.

Monsieur le Premier Ministre - NICE le 27 décembre 1996

Les exercices militaires commencés depuis le 2 Décembre 1996, sont conformes aux éléments de la documentation **Dler:1952..ce jour**. Ils s'étendront aux tissus industriels, le plan de référence étant toujours la précédente documentation.

Remarques afférentes. L'Asie s'appuie sur la Chine et l'Inde lesquelles sont déterminées par trois piliers: **Bouddha, Confucius, Lao-Tseu**. Ils sont entre eux comme les : Pourquoi ce travail, Quel critère respecter, Comment le réaliser. Trois aspects des 9 paramètres du Noyau **ND9P** lequel détermine tout le développement de la formule **F (E,P,J,C,S)** laquelle à son tour détermine la construction d'un **Pankù** sans lequel l'Homme Terrestre ne naîtra jamais.

L'Asie peut se construire une Grande Muraille d'Intelligence, et attendre le retour de celui qui peut compléter le Noyau ND9P de son évolution.

Les efforts de la Politique Américaine de faire du Japon le correspondant d'Israël pour l'Asie, sont désolants d'ignorance. Le Futur de l'Occident est fermé par divers verrous :

-La lettre de 1962 de Mr. Lao Hsin. La manière dont a été traité celui qui l'a reçue, reste la marque de la persévérante et indélébile négation d'une forme de Civilisation.

-L'Affaire, **AE10DE91.DOC**. Elle révèle la complicité Occidentale. Notons qu'un Crozemarkie n'est que le remake des méthodes chrétiennes d'appropriation de l'Empire Romain, par acte de donation des Patriciennes : ce qui explique sa protection. **L'ARC, CONTAMINES DU SIDA, SUICIDES DE FONCTIONNAIRES, FUITE DE L'AMBASSADEUR DU ZAÏRE**, toutes révèlent que l'Occident sacrifie le petit au bénéfice des Grands qui comptent. Une société aux pratiques féodales.

-La Formule **F19-FR/IT**. Il fallait à l'Occident le correspondant de la **Légende de Lao-Tseu**. Mais tout doit être exécutable et exécuté sur fonds propres : tous ceux dont j'ai été dépouillé ou privé pour m'imposer de produire.

-Un peu de **Science des « Fractales »**. Le corps humain se forme à partir de deux cellules: ovaire + spermatozoïde. Un Pankù doit se former à partir de deux premières cellules: Eve + Adam. On déduit que le Duo Eve + Adam porte en lui seul le programme de l'Evolution de Pankù, et pour détruire Adam il faut le conduire à violer son propre programme d'Evolution. Tant qu'il ne viole pas il est la référence utile à tout ETg + ET.

J'ai bien écrit **F36**: "Pour gouverner cette planète une seule tête suffit, deux c'est déjà une de trop": l'Aigle à deux tête, repose sur un seul cou. Cette Science a,- pour son inventeur,- des développements infinis.

-Si à l'aube du 21ième siècle l'Occident n'a pas compris ce qu'en Asie l'on sait depuis plus de 25 siècles où sont les références d'Humanité ? La jactance, les montages électromécaniques, les vernissages et polissages des surfaces?

-La documentation **Dler** que j'ai laissé en Italie, et que je ne puis plus repenser faute de pouvoir y accéder, est redoutable pour le futur de l'Occident : votre humanité doit redescendre en quelques siècles au niveau maximum de quelques 3,5 milliard d'habitants (et le reste). Maintenant l'Occident a choisi de le faire seul, la solution imposée partira naturellement du plus haut (les plus grands des consommateurs) vers le bas.

-En ces contextes en quoi le Léopold, héritier (au moins d'intelligence) des Lorenzo et Matteo, a-t-il à s'inquiéter que son nom disparaisse d'Occident, et même de la planète Terre?

